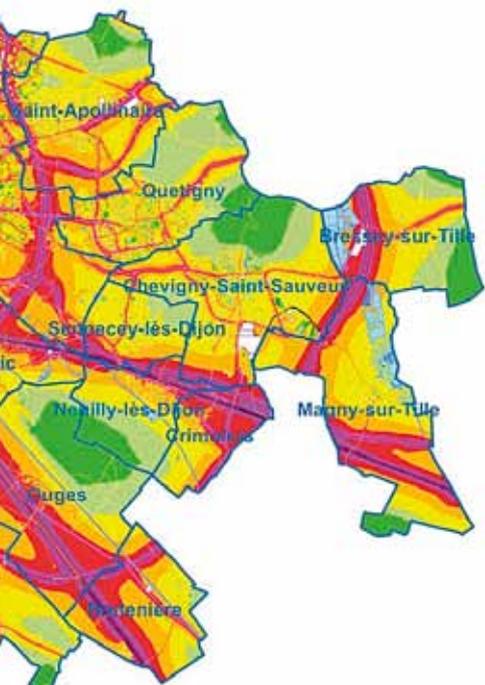




## STRASBOURG se dote d'une charte de la vie nocturne

*Réveiller « la belle endormie », mais dans le respect des riverains des lieux festifs. Tel est l'objet de la charte pour la qualité de la vie nocturne que la ville alsacienne a adoptée au printemps 2010.*



de taille modeste, ne se sont pas encore engagées dans le dispositif malgré plusieurs rappels de la part des préfets. Les retards constatés en matière de cartographie des agglomérations sont donc en voie de résorption. De nouvelles instructions seront prochainement adressées aux préfets pour leur rappeler que si elles persistent, ces carences devront les conduire à mettre les autorités compétentes défaillantes en demeure de produire ces cartes de bruit et, si elles ne le font pas le cas échéant, à faire réaliser les cartes par des bureaux d'études, au nom et aux frais des communes.

**QE de Marie-Hélène Des Esgaulx — Réponse du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat publiée dans le JO Sénat du 07/10/2010 — page 2608** ■

Élaborée depuis un an par la municipalité et des exploitants de bars, signée par le maire, les syndicats professionnels et les établissements, la charte de la qualité de vie nocturne à Strasbourg vise à fixer un cadre d'engagements entre la Ville et les acteurs privés qui souhaitent favoriser le développement de la vie nocturne à Strasbourg. Par un dialogue fréquent entre élus, professionnels de la nuit et riverains, l'objectif est d'améliorer les nuits strasbourgeoises, tant pour ceux qui en jouissent que pour ceux qui en souffrent. Comment donc concilier le développement de l'animation nocturne et prévenir nuisances et dérives, hantise des habitants riverains des zones festives ?

C'est la raison d'être de cette charte. Elle vise à inciter les professionnels, avec l'aide de la collectivité, qui souhaite affirmer son rôle de médiateur, à mettre en œuvre des actions de lutte contre l'alcoolisme au volant, la discrimination, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tapage.

Pour Elizabeth Ramel, conseillère municipale, initiatrice du projet, cette charte constitue un vrai travail de dialogue et de concertation avec les exploitants, les syndicats, les riverains, les jeunes et tous ceux qui sont concernés par la nuit. Deux commissions, l'une plénière, l'autre technique, vont s'assurer du bon respect du texte. La commission technique, qui se réunit tous les mois, a notamment vocation à résoudre les éventuels problèmes de voisinage. Un



référént, le Dr Frédéric Hugel, va, lui, faire le lien entre les établissements et les services administratifs. Selon lui, 56 des 70 bars de nuit strasbourgeois ont signé la charte. À noter qu'une dizaine d'établissements se sont vus refuser, temporairement, la possibilité de signer la charte, le temps qu'ils se mettent en conformité avec la réglementation. ■